

tion , en lui appliquant les deux vers suivans de Virgile , énéid. liv. vi.

*Vendidit hic auro patriam , Dominumque potentem
Imposuit ; fixit leges pretio atque refixit.*

Nous n'avons heureusement pas les mêmes horreurs à craindre de la part des deux maréchaux de la confédération actuelle qui sont aussi distingués par leur naissance , que par leur désintéressement connu , par leur patriotisme & leur respect pour la vertu.

Le 26 , jour fixé pour l'ouverture de la Diète-générale , le Roi , avec tous les sénateurs , ministres , nonces & autres personnes de marque , présentes en cette résidence , assista à la Messe solennelle du St. Esprit , qui fut célébrée pontificalement par Mr. Okencki , évêque de Chelmo. Mr. Alexandrowitz , chanoine de Léopol , prononça le sermon , dont on admira également l'éloquence & l'onction. Le Roi étant retourné au château , les deux maréchaux de la confédération se rendirent à la salle des sénateurs ; & conformément au règlement , dressé préalablement par la confédération , ils firent entrer les nonces , à mesure que Mr. Cieciszewski , secrétaire de la confédération & de la Diète , en lisoit les noms , dans l'ordre qu'ils avoient signé l'acte de la confédération. Ensuite Sa Maj. accompagnée des sénateurs & ministres , se rendit à la même salle , dont l'entrée avoit été interdite à tous ceux qui n'avoient pas le droit d'y prendre séance. Lorsque le Roi eut occupé son trône ,

ne ,